

LE 27 MAI 2019
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept mai deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

449-05-2019 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mai 2019, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-18, relativement à l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un quai sis sur la rue Victor, sur le lot 6 291 772, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

450-05-2019 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18471, chemin du Grand-Saint-Charles (lot 5 133 792), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 33-04-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-011 formulée le 25 février 2019 par « Roger Sicotte » ayant pour effet de permettre la création :

- d'un lot ayant une largeur de 21,86 mètres alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi;
- d'un lot ayant une superficie de 1 332,3 m² alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une superficie minimale de 2 500 m² pour un lot non riverain et non desservi,

pour la propriété sise au 18471, chemin du Grand-Saint-Charles (lot 5 133 792), dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

451-05-2019	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8780, rue Centrale (lot 3 494 134), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 35-04-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-018 formulée le 1^{er} mars 2019 par « Mario Normandeau », mais uniquement pour le garage et non la remise, le tout ayant pour effet de régulariser le garage détaché ayant une marge latérale droite de 0,9 mètre alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge latérale minimale de 1,0 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 36 939, fait par l'arpenteur-géomètre Alain Sansoucy, daté du 21 février 2019, pour la propriété sise au 8780, rue Centrale (lot 3 494 134), dans le secteur de Saint-Augustin.

452-05-2019 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17755, rue Lapointe (lots 1 691 651 et 2 811 474), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 39-04-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2019-022 formulée le 19 mars 2019 par « Excabel inc » ayant pour effet de permettre :

- la pose d'une enseigne sur une construction hors-toit alors que le règlement de zonage U-2300 ne permet pas qu'une enseigne soit installée sur une construction hors-toit;
- la pose d'une enseigne au-dessus du toit alors que le règlement de zonage U-2300 ne permet pas qu'une enseigne excède le toit,

pour la propriété sise au 17755, rue Lapointe (lots 1 691 651 et 2 811 474), dans le secteur de Saint-Janvier.

453-05-2019 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 mai 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2019, tels que présentés.

454-05-2019 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 10 au 23 mai 2019.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 15 au 23 mai 2019.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 mai 2019 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	2 776 985,76 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	172 359,90 \$
• TOTAL.....	<u>2 949 345,66 \$</u>

455-05-2019 Acceptation finale de travaux.
--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue De Chenonceau (lot 5 242 401), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Mirabel Urbain Projet Immobilier inc. » par la résolution numéro 622-08-2013 et exécutés par l'entrepreneur « Laurin Laurin (1991) inc. »; **(X3 412 S12 N14926)**
- b) d'infrastructures municipales sur les rues De Menneville et De Mézy, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par « BSA Groupe-Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe L'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Raymond Bouchard Excavation inc. ». **(X3 S12 N15376) (dossier général N15199)**

456-05-2019 Contrat relatif à l'évaluation du support technique JMap. (G2 310 U4 N11700)
--

CONSIDÉRANT l'article 573.3 6) de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « K2 Geospatial », le contrat pour l'évaluation du support technique JMap, pour une période de trois ans, pour un prix maximum de 29 000 \$, excluant les taxes, soit un coût annuel approximatif de 9 666,67 \$, tel qu'il appert à proposition financière jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour l'évaluation du support technique JMap, ainsi que tout document nécessaire.

457-05-2019 Soumission relative à la fourniture et installation de modules de jeux de divers parcs. (2019-044) (G6 112 U3 N7827)
--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du

Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder, en partie, la soumission relative à la fourniture et l'installation de modules de jeux de divers parcs, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit pour les parcs Lucien-Meilleur, de la Marelle, du Cloutier A et B et Augustin-Desjardins à « Techsport inc. » pour un prix global approximatif de 129 728,27 \$, incluant les taxes, et pour le parc de la Rocaille à « Tessier Récréo-Parc inc. » pour un prix global approximatif de 16 329,46 \$, incluant les taxes, suite à leurs soumissions ouvertes le 21 mai 2019.

Ces soumissions telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrats sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-044 préparé en avril 2019 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7827, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds des activités financières, ainsi qu'à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

458-05-2019	Soumission relative à la fourniture, livraison et mise en marche de quatre (4) colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation des véhicules. (2019-050) (G6 112 U3 N15560)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Équipement de levage Novaquip inc. », la soumission relative à la fourniture, la livraison et la mise en marche de quatre (4) colonnes mobiles pour l'entretien et la réparation des véhicules, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 55 877,85 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 mai 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-050 préparé en mai 2019 par le directeur adjoint du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15560, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

459-05-2019 **Modification à la résolution numéro 412-05-2019**
Soumission relative à la valorisation des matières
organiques, afin de modifier le prix. (2019-034) (X4 111
103 U3 N64)

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2019, la Ville de Mirabel adoptait la résolution numéro 412-05-2019 *Soumission relative à la valorisation des matières organiques*;

CONSIDÉRANT QUE le prix global approximatif n'incluait pas les taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que le troisième (3^e) paragraphe de la résolution numéro 412-05-2019 soit modifiée en remplaçant les mots « *incluant les taxes* » par les mots « *taxes en sus* ».

460-05-2019 **Abrogation de la résolution numéro 112-02-2018**
Acquisition de servitude permanente à des fins d'un
réseau d'eau (partie du lot 6 110 723) sur la rue Simetin,
dans le secteur de Saint-Canut. (X3 511 S14 N15347)

CONSIDÉRANT QUE la maison sur le lot 6 110 723 a été construite dans la servitude acquise par la résolution numéro 112-02-2018 puisqu'il s'est passé trop de temps entre l'acquisition, effectuée le 12 février 2018, et la publication, réalisée le 14 mars 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'abroger la résolution numéro 112-02-2018 *Acquisition de servitude permanente à des fins d'un réseau d'eau (partie du lot 6 110 723) sur la rue Simetin, dans le secteur de Saint-Canut.*

Les frais de notaire sont à la charge de la municipalité.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires afin de procéder à l'annulation de la servitude.

461-05-2019 **Acquisition d'une servitude permanente à des fins d'un**
réseau d'eau sur une partie du lot 6 110 723 (rue
Simetin), dans le secteur de Saint-Canut, de « Marc
Pilon ». (X3 511 S14 N15347 #102542)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Marc Pilon », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente à des fins d'un réseau d'eau sur une partie du lot 6 110 723 (rue Simetin), dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 156,8 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le

20 décembre 2018, par Andréanne Masson, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2053 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Les frais de notaire et d'arpenteur sont à la charge du cessionnaire.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

462-05-2019	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 381 299 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14972 #105995)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « Evelyne Therrien et Martin Pilon », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 381 299 (rue de l'Esplanade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

463-05-2019	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 1 847 177 (5305, rang Saint-Hyacinthe), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X4 210 S14 N5618 #105996)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « David et Philip inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 1 847 177 (5305, rang Saint-Hyacinthe), dans le secteur de Sainte-Scholastique.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

464-05-2019	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 943 232 (rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15278 #106011)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Isabelle Millaire et Marc Ouellette », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 943 232 (rue de l'Aigue-Marine), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

465-05-2019	Offre d'achat et achat d'une partie du lot 2 655 348, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N15235 #106012)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaménager l'intersection de la rue Victor et du boulevard du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir une partie du lot 2 655 348 pour réaménager cette intersection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice générale adjointe en date du 14 mai 2019 et dûment acceptée par « Gestion Moissandré inc. » tel qu'il appert d'un document en date du 14 mai 2019 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante relativement à l'achat d'une partie du lot 2 655 348 pour un prix de 10 902,77 \$, taxes en sus, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion Moissandré inc. », le tout aux conditions énoncées à la promesse d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat dudit lot.

De mandater le notaire Me Francis Renaud pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires.

466-05-2019 Vente du lot 6 291 772, situé sur la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, à Réseau de transport métropolitain (EXO) (G7 410 N11423)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De vendre le lot 6 291 772, situé sur la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, à Réseau de transport métropolitain (EXO), pour le prix de 1 261 715,20 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, tel qu'il appert au projet de contrat en date du 27 mai 2019.

Tous les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

467-05-2019 Vente de véhicules et équipements de la fourrière. (G6 400 N3705)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la vente de véhicules et équipements de la fourrière faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De vendre les véhicules et équipements décrits ci-dessous au plus haut soumissionnaire, soit « Recyclage d'autos Ste-Sophie inc. » :

No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
1427	Chrysler 300 2005 gris	2C3JA53G75H530206	467,95 \$
1458	Suzuki SX4 2007 noir	JS2YB415775100159	375,97 \$
1460	Dodge Durango 2007 gris	1D8HB48P57F532584	640,41 \$
1467	Remorque Olympique mobile 1993 noire	Altéré	31,04 \$
526	Volks Jetta 2004, bleu	3VWSE29MX4M075574	352,97 \$
611	Volks Jetta 2016, blanc	3VW167AJ6GM293944	582,92 \$
7213	Hyundai Accent 2006 gris	KMHCG35CX6U359799	295,49 \$
7214	Kia Spectra 2009 bleu	KNAFE241195025769	295,49 \$

No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
1544	Chevrolet Malibu 2007 rouge	1G1ZS58FX7F136420	352,97 \$
1551	Honda Civic 2003 gris	1HGEM21173L805558	318,48 \$
1570	Nissan Sentra 2005 beige	3N1CB51D55L501341	295,49 \$

Les taxes étant incluses et le tout sans garantie de la part de la Ville, l'acquéreur achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

D'autoriser le préposé aux activités spécifiques pour le Service de police ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

468-05-2019	<p>Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2320 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone; - créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contiguës. (G8 400)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2320 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone;
- créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contiguës.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le mardi 25 juin 2019, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

469-05-2019 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone;
- créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contiguës. (G8 400) (U-2320)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- agrandir la zone H 5-74 à même une partie de la zone H 5-27, dans le secteur de Saint-Canut et permettre les habitations trifamiliales contiguës dans ladite zone;
- créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-10 et de la zone C 5-11, dans le secteur de Saint-Canut et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées et contiguës.

470-05-2019 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2319)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

À cet égard, monsieur le conseiller Patrick Charbonneau dépose un projet de règlement.

471-05-2019 Adoption du règlement numéro 2316 autorisant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de construction d'un entrepôt au garage municipal ainsi que des branchements de services d'aqueduc et d'égout sanitaire et de pavage et autres travaux requis à l'ajout de l'entrepôt, le tout dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2316, tel que présenté.

472-05-2019	Adoption du règlement numéro 2317 modifiant les règlements numéros 1539, 1737, 1915 et 2091 <i>Établissant des programmes d'aide sous forme de crédit de taxes foncières afin que l'aide financière ne soit pas tributaire d'une demande d'aide soumise par le propriétaire, mais qu'elle soit considérée par le Service de la trésorerie si toutes les conditions sont respectées. (G8 400)</i>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2317, tel que présenté.

473-05-2019	Adoption du règlement numéro 2318 sur la délégation de pouvoirs concernant le dirigeant d'un organisme public en vertu de la <i>Loi sur l'Autorité des marchés publics. (G8 400)</i>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2318, tel que présenté.

474-05-2019	Nomination au poste de coordonnateur par intérim - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Cynthia Guillemette au poste de coordonnateur par intérim - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements au Service de des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

475-05-2019 Embauche au poste d'agent de bureau pour le Service du greffe. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Alex Borduas, au poste d'agent de bureau au Service du Greffe, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

476-05-2019 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-17, relativement à des rénovations extérieures d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment accessoire sis au 14490, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 185, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-17 de « Stéphane Paré » relativement à des rénovations extérieures d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment accessoire sis au 14490, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 185, dans le secteur de Sainte-Monique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 60-05-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-17 de « Stéphane Paré » relativement à des rénovations extérieures d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment accessoire sis au 14490, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 185, dans le secteur de Sainte-Monique, tel que présenté.

477-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-20, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant (para-agricole) sis au 12191, rang Saint-Étienne, sur le lot 3 490 861, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-20 de « Soleine Durocher » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant (para-agricole) sis au 12191, rang Saint-Étienne, sur le lot 3 490 861, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 61-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-20 de « Soleine Durocher » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant (para-agricole) sis au 12191, rang Saint-Étienne, sur le lot 3 490 861, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

478-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-22, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 8000, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 096, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-22 de « Caisse populaire de Mirabel » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 8000, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 096, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 65-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-22 de « Caisse populaire de Mirabel » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 8000, rue Saint-Jacques, sur le lot 3 492 096, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

479-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-23, relativement à l'ajout d'un portique à l'habitation résidentielle de type unifamilial détaché pour en faire une habitation de type bifamilial d'un bâtiment sis au 9906, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 848 847, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-23 de « Aline Perron, Yves et Yannick Labelle » relativement à l'ajout d'un portique à l'habitation résidentielle de type unifamilial détaché pour en faire une habitation de type bifamilial d'un bâtiment sis au 9906, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 848 847, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 63-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-23 de « Aline Perron, Yves et Yannick Labelle » relativement à l'ajout d'un portique à l'habitation résidentielle de type unifamilial détaché pour en faire une habitation de type bifamilial d'un bâtiment sis au 9906, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 1 848 847, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

480-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-24, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 19867, chemin de la Côte-Nord, sur le lot 4 399 802, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-24 de « 9167-2766 Québec inc. (Karl Mongrain) » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 19867, chemin de la Côte-Nord, sur le lot 4 399 802, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 64-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-24 de « 9167-2766 Québec inc. (Karl Mongrain) » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au

19867, chemin de la Côte-Nord, sur le lot 4 399 802, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, tel que présenté.

481-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-26, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 12725, rue du Parc, sur le lot 3 934 120, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-26 de « 9027 7013 Québec inc. (Richer Blain) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 12725, rue du Parc, sur le lot 3 934 120, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 72-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-26 de « 9027 7013 Québec inc. (Richer Blain) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 12725, rue du Parc, sur le lot 3 934 120, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

482-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-27, relativement au remplacement du parement d'acrylique projeté par un parement en acier sur toutes les villas projetées sur les rues de Brissac et de Cheverny, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-27 de « Investissement Ray Junior inc. » relativement au remplacement du parement d'acrylique projeté par un parement en acier sur toutes les villas projetées sur les rues de Brissac et de Cheverny, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 73-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-27 de « Investissement Ray Junior inc. » relativement au remplacement du parement d'acrylique projeté par un parement en acier sur toutes les villas projetées sur les rues de Brissac et de Cheverny, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

483-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-28, relativement à la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment d'entreposage commerciaux sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 559 277, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-28 de « Groupe G8 inc. » relativement à la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment d'entreposage commerciaux sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 559 277, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 74-05-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-28 de « Groupe G8 inc. » relativement à la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment d'entreposage commerciaux sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 559 277, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

484-05-2019 **Demande au ministère des Transports du Québec relativement à la sécurité routière à l'intersection du rang Saint-Rémi et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X3 600 N3713)**

CONSIDÉRANT QU'il y a entre 5 et 9 accidents par année à l'intersection du rang Saint-Rémi et du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Sainte-Scholastique;

CONSIDÉRANT QUE ces accidents ont entraîné des dommages matériels et des blessés, incluant des blessés graves;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité de ces accidents avait pour cause l'inattention ou le non-respect des automobilistes à l'égard des panneaux de signalisation en place (obligation de céder le passage via le chemin Saint-Simon, ou d'effectuer un arrêt sur le rang Saint-Rémi);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a déjà interpellé le ministère des Transports à ce sujet et que ce dernier n'a pas jugé bon d'installer un feu clignotant, mais avait apporté des corrections à la signalisation routière aux approches de cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le ministère des Transports doit en faire plus pour assurer la sécurité et réanalyser la situation;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec de réviser leur position relativement à la signalisation de cette intersection pour y assurer une meilleure sécurité.

De transmettre la présente résolution et de demander à Mme Sylvie d'Amours, députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides et à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, de faire les représentations nécessaires pour que ce dossier puisse être réglé dans les meilleurs délais.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 23 mai 2019; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2019-05-21 et 2019-05-27 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) rapport financier et rapport de l'auditeur de la Ville de Mirabel préparés par la firme Amyot Gélinas S.E.N.C. pour l'année 2018; (G5 300)

Affaires nouvelles.

485-05-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-18, relativement à l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un quai sis sur la rue Victor, sur le lot 6 291 772, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-18 de « EXO (Gare de Mirabel) » relativement à l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un quai d'un immeuble sis sur la rue Victor, sur le lot 6 291 772, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 45-05-2019;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-18 de « EXO (Gare de Mirabel) » relativement à l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un quai d'un immeuble sis

sur la rue Victor, sur le lot 6 291 772, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves de l'approbation d'une dérogation mineure à venir et portant le numéro 2019-023 quant à l'aménagement d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur au pourtour du bassin de rétention situé en cour avant ainsi que l'implantation de séries de 20 cases de stationnement adjacentes et plus avant d'être isolées par un îlot de verdure.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

486-05-2019 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière